

Bulletin municipal

DÉCEMBRE 2015

N°3

Les Brèves

Lagarde-Enval



LAGARDE-ENVAL

Mairie - Le Bourg - 19150 LAGARDE-ENVAL

Tél : 05 55 27 13 68 - Fax 05 55 27 33 06

Courrier : lagarde-enval@wanadoo.fr



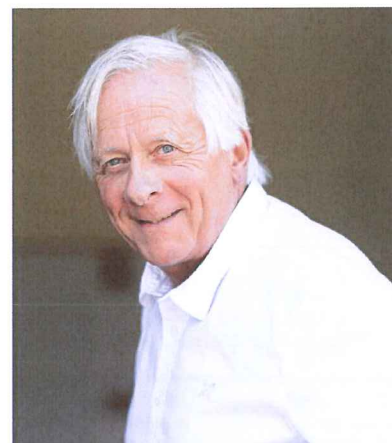
www.lagarde-enval.fr

Sommaire

• Le mot du Maire	p1
• Au conseil municipal	p2
• La voirie et les travaux de l'aire de jeux	p3
• Travaux d'accessibilité des Etablissements recevant du public	p4
• Gros plan sur la fête de l'école	p5
• Gros plan sur la "ballade en Corrège" du 5 juillet	p6
• 6 mois à Lagarde Enval	p7-8
• TNT et État Civil	p9
• infos pratiques	p10
• Du côté de l'agglo	p11

Le mot du Maire

Malgré un contexte, comme partout, très difficile, la commune n'a rien perdu de son attractivité : depuis avril 2014, en un an et demi, **11 permis de construire pour 14 habitations nouvelles**. Des chantiers apparaissent ici ou là, et il faudrait vraiment être aveugle ou de mauvaise foi, pour ne pas le reconnaître. Sans doute, nos services de proximité, nos services publics (école, poste), la présence médicale, la vie associative très riche y sont pour beaucoup.



Pour accompagner ce dynamisme, la commune a décidé l'acquisition d'un terrain constructible d'un hectare et demi situé à quelques centaines de mètres du clocher de l'église. Ce terrain est plat (ce qui est rare dans le Pays de Tulle) et pas très difficile à viabiliser. Le prix d'achat est aussi attractif, 5 € le m².

Cette acquisition pourra permettre :

- **La constitution d'une réserve foncière** : une commune doit toujours disposer de foncier bâti ou non bâti disponible. C'est parce que la commune disposait d'un appartement et d'un terrain, qu'elle a pu retenir un médecin ...Le moment venu, nous serons bien contents de pouvoir en disposer.

- Ou, mieux, la réalisation d'un **lotissement** : l'équilibre financier de l'opération ne sera pas trop compliqué à atteindre, mixité sociale, éco-lotissement, tout est envisageable... La commune ne prend pas beaucoup de risques financiers, la vente d'un lot tous les deux ans devant suffire pour faire face à l'annuité d'emprunt...

Si nous pensons à ce qui nous attend demain, la compétence urbanisme qui va partir à l'Agglo ; avec des **PLUI – Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** –, et donc la fin de notre bonne vieille carte communale, la fin programmée de la **Régie Communale pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif**,

c'est sans doute une bonne occasion (une des dernières ?) d'intervenir nous même pour construire notre avenir



Au Conseil Municipal

Acquisition de deux parcelles de terrain au Trieux

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'accord qu'il a obtenu de M. Teyssandier pour la vente à la commune des parcelles constructibles AW6 de 1710 m² et AW 296 de 13937 m², soit un total de 15647 m², pour un prix de 5 euros le m², conformément à l'estimation des Domaines, soit 78.235 euros.

Le Maire présente cette opération comme une opportunité pour la commune, qui se doit de disposer de foncier bâti et non bâti. De plus, la localisation et le prix particulièrement attractif sont autant d'éléments favorables.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ces parcelles.

Travaux d'éclairage public / programme 2015

Le conseil municipal accepte la programmation 2015 des travaux d'éclairage public concernant :

- L'extension de l'éclairage dans le secteur du Favaillet
- L'accès au lotissement Mestre au Pré Pigeonnier
- L'extension de l'éclairage public au secteur de la Beauverie
- Les frais d'étude engagés par le cabinet Dejante et pour un montant de 14 748 € (12 290 € H.T.).

Chemins Ruraux : Programmation 2016

Le maire présente au Conseil Municipal un programme d'investissement sur les chemins ruraux et rappelle à l'assemblée que la commune peut bénéficier de la part du Conseil Départemental du dispositif « dotation voirie » à laquelle peut s'ajouter le plan de soutien 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le programme d'investissement présenté, pour un montant de 22 600 € H.T. et sollicite l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 9 008 €.

Tarif cantine :

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe à compter de la rentrée 2015, comme suit : repas enfant 2.20 €.

Projet cimetière

Situé à Puy Vaurette, le projet est estimé à 200 000 € de travaux. Un dossier est en cours à Corrège Ingénierie pour revoir le montant des travaux à la baisse. Parallèlement, la commune a mis en œuvre la reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- Avoir plus de 30 ans d'existence
- Dernière inhumation il y a plus de 10 ans
- Etre à l'état d'abandon.

Le Maire aidé de Mme RIBAT, a souhaité engager cette lourde opération qui a débuté il y a 2 ans.

La voirie

Ces derniers mois la commune a réalisé deux opérations de voirie :

- La première concerne la route du village de la Vaysse, "point à temps" sur l'axe principal, et la réfection totale du chemin rural.
- La seconde opération concerne le bourg, où la vitesse est dorénavant limitée à 30km/heure pour ce faire une signalisation horizontale et aérienne a été mise en place sur chacun des axes, avec en plus la création d'un ralentisseur à l'entrée du village. C'est un gage de sécurité pour tous, faisant du bourg un espace partagé entre les piétons, les cyclistes, et les automobilistes, où tout le monde doit se sentir en sécurité.

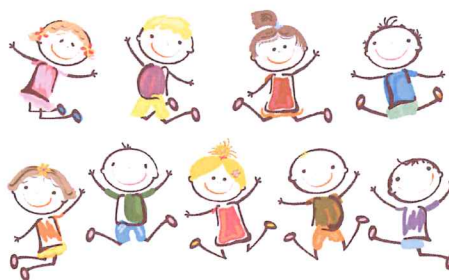


Par ailleurs, nombre de propriétaires de parcelles boisées jouxtant la voirie, ont reçu ces derniers mois un courrier leur rappelant leurs obligations d'élagage des arbres empiétant sur le domaine public. Un certain nombre d'entre eux ont fait le nécessaire et nous les en remercions.

L'élagage a d'abord une vocation de sécurité, (visibilité, assèchement plus rapide de la route), mais aussi de pérennité du support routier. En effet, le fait que des routes très ombragées ne s'assèchent peu ou pas, détériore le goudron et occasionne un vieillissement prématuré.

L'Agglo, normalement en charge de l'investissement sur la voirie, refuse d'investir sur des voies où l'élagage n'a pas été réalisé...

Une aire de jeux sera bientôt mise en place à l'étang afin que ces bambins puissent grimper, glisser et s'amuser



Mise en oeuvre des travaux d'accessibilité des Établissements recevant du public

Lors de la séance du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'Agenda d'accessibilité Programmé (AD'AP) qui devait être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015. C'est l'aboutissement d'une réflexion menée par l'équipe municipale pour que l'accès des bâtiments publics, de la voirie et des espaces publics de la commune soit possible pour tous.

Un rapide historique du dossier : en 2012, la commune a sollicité un cabinet d'étude spécialisé pour dresser un état des lieux sur l'accessibilité des ERP ainsi que de la traversée du bourg. Une commission s'est constituée pour prioriser les travaux à mener sur les bâtiments publics et la voirie. Une programmation des travaux sur trois ans a été décidée.

Des délibérations en conseil municipal ont été prises les 4 juillet 2013 et 11 mars 2014 pour solliciter les subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat.

Ainsi, sur une dépense prévue de 96 145 € H.T., l'Etat a attribué une subvention de 38 458 € et le Département, une subvention de 19 229 €, soit 60% du montant de la dépense.

Les premiers travaux d'accès à la cantine ont été réalisés avant la rentrée des classes. Les entreprises locales sollicitées ont respecté l'agenda. Une rampe d'accès à la cantine a été construite et des toilettes ont été aménagées. L'espace cour a été renouvelé par un enrobé flambant neuf. Les employés communaux ont peint les boiseries : fenêtres et portes.

L'accès au bâtiment de la Mairie est réalisé sur le côté droit « salle du Conseil », une sonnette sera installée pour permettre au secrétariat de la mairie d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes concernées. Une place de stationnement à mobilité réduite sera aménagée pour faciliter son accès.



Gros plan sur...

FÊTE DE L'ÉCOLE

Le samedi 27 juin a eu lieu la fête de l'école.

Sur la scène, les nombreux spectateurs ont assisté à des spectacles de danses, de théâtre et de chants : danse africaine, danse des légumes, danse « Dirty Dancing », pièce « Alice au pays des horreurs » et chant « jour 1 ».

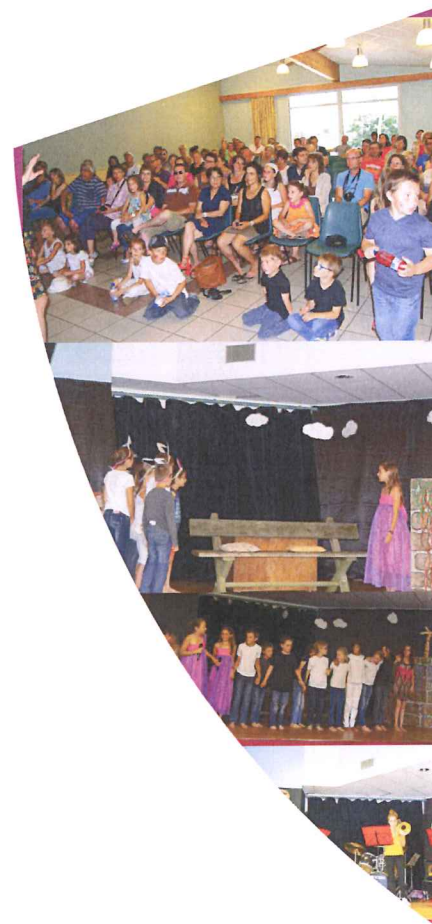
Tous ces spectacles ont été travaillés et préparés durant les activités périscolaires ; les quatre personnes en charge de ces dernières ont été, très justement, largement applaudies par les parents, récompensées ainsi pour leur travail durant cette première année de mise en place de ces activités à Lagarde-Enval.

Les enseignantes de maternelle ont présenté, pour la classe des petits, la danse des foulards et pour les plus grands des chants variés. Les enseignantes d'élémentaire proposaient dans leurs classes des diaporamas relatant toutes les activités scolaires marquantes de l'année : rencontres sportives, musicales, etc.

Dans la garderie se tenait une exposition des travaux, toujours réalisés durant les activités périscolaires et un atelier tenu par la maîtresse des petits.

L'association Oxygène faisait une démonstration de tennis de table. Et durant toute la journée, l'Association des Parents d'Elèves a nourri et abrevé tout ce petit monde. A 17h30 avait lieu dans le cadre de « Territoire en concert », un intermède musical du Medium Band de jazz, proposé par les élèves et les enseignants du Conservatoire de Tulle. Cette journée était coordonnée par la Municipalité.

Cette fête de l'école qui se tient à la fin de la première année de mise en place des activités périscolaires a permis à tous de mesurer le travail effectué par les différents acteurs de cette nouvelle organisation.



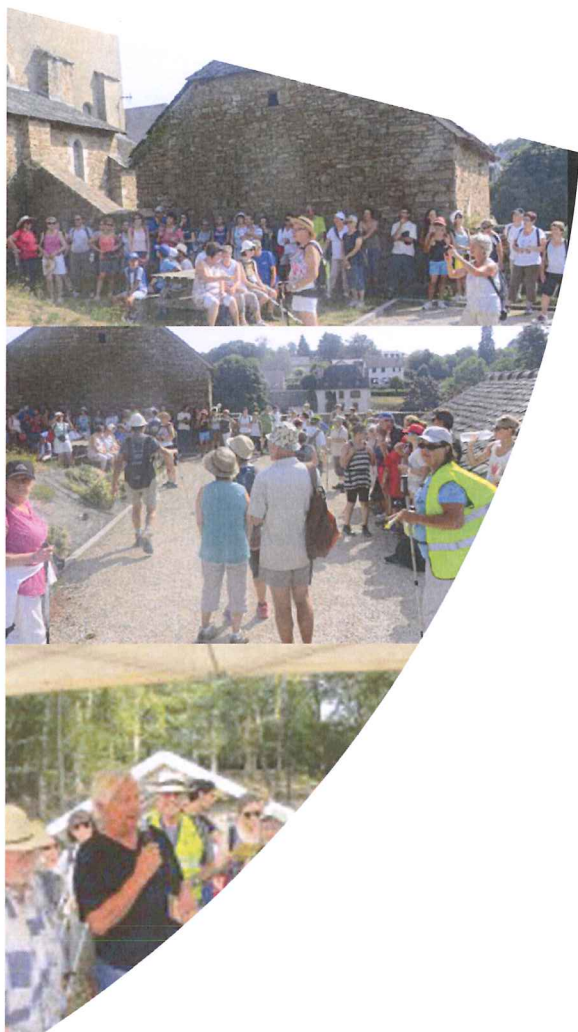
INFORMATION POINT LIVRES

Le Point livres va faire peau neuve et sera prochainement intégré au réseau des bibliothèques de Tulle Agglo.
Vous serez alors informés de son nouveau fonctionnement.

Certains ouvrages ne seront pas intégrés dans cette nouvelle organisation. Nous les mettrons à votre entière disposition à la mairie.

Mais aujourd'hui l'heure est à l'inventaire.

Merci à ceux qui en ont encore, de ramener leurs livres empruntés à la mairie.



SUCCÈS POUR LA « BALADE EN CORRÈZE » ET LA FÊTE DES ASSOCIATIONS DU 5 JUILLET

« La « Balade à Lagarde Enval » concoctée par la commune, encadrée par le Comité Départemental de la Randonnée et organisée par le Conseil Départemental dans le cadre des « Balades en Corrèze » a connu un franc succès dimanche 5 juillet.

100 participants inscrits ont découvert sous une chaleur caniculaire le chemin nettoyé de fond en comble par les associations et bénévoles de la commune. Un arrêt théâtral dans le parc de l'église (histoire narrée par Yves Constantin) a ravi les participants, un ravitaillement installé dans la fraîcheur d'un parc appartenant à un particulier a été le bienvenu, et enfin, en pleine forêt, l'aviateur, M. Nailler, a raconté sa passion puis a pris les commandes de son avion et après avoir effectué un décollage, puis trois loopings sous le regard ébahi des spectateurs, a terminé par un atterrissage sous un tonnerre d'applaudissements.

De retour à l'étang, les associations à pied d'œuvre, ont servi un repas « tête de veau/grillades » accompagné de pain cuit au four à bois réalisé par les chasseurs à 143 convives inscrits.

Ensuite, les associations présentes ont animé le site : exposition de peintures à l'huile et sur porcelaines, modelages, broderies (Souris Verte), démonstration de danses (gymnastique féminine), initiation à la pêche pour les enfants (Le bon coin des pêcheurs), vente de pains cuit au feu de bois (chasseurs), badminton (tennis de table / oxygène).

Buvette et barbecue étaient les bienvenus.

L'objectif a été atteint : la journée s'est déroulée dans une ambiance sympathique et nous espérons que tous les participants en garderont un bon souvenir grâce aux bénévoles qui ont œuvré tout le week-end.

La Municipalité tient à remercier toutes les bonnes volontés qui ont permis d'accueillir dans de bonnes conditions la centaine de marcheurs à l'occasion de l'opération « balade en Corrèze » menée par le Conseil Départemental et le Comité Départemental de la randonnée.

Elle tient également à vous communiquer les remerciements du Conseil Départemental pour l'accueil que nous avons bien voulu réserver aux marcheurs.

La mobilisation de tous était au rendez-vous, et, au retour de la balade, la tête de veau préparée par les associations a été appréciée par tous les participants.



6 mois à Lagarde Enval



Débroussaillage fin juin...

Merci à toutes les bonnes volontés



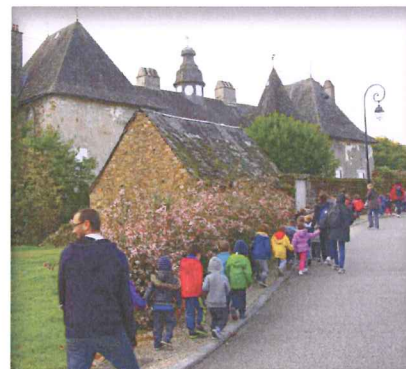
La fête de l'école réunit petits et grands pour un spectacle et des expositions remarquables



5 Juillet : Un succès mérité pour la « Balade en Corrège » et la fête des Associations



Fête du 15 Août : bienvenue aux mariachis et merci à tous les organisateurs !



13 Octobre : Près de cinq cents écoliers sur les sentiers de Lagarde-Enval



17 Octobre : affluence record pour le tournoi de belote du club des Gardillous



18 Octobre : succès pour la bourse aux plantes au profit des réfugiés



31 Octobre : L'Association des Parents d'élèves invite les monstres d'Halloween



6, 7 et 8 Novembre : la souris verte transforme la salle polyvalente en cabaret



11 Novembre : émouvante cérémonie où il fut rappelé que l'année 1915 fut la plus meurtrière de la Grande Guerre



12 Décembre : le repas des aînés très apprécié et très joyeux

A ne pas manquer...

VOEUX DU MAIRE

Les vœux du maire auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à l'espace polyculturel à partir de 18h30.

LA TNT PASSE EN HAUTE DEFINITION

Le passage à la TNT HD se fera en une nuit du 4 au 5 avril 2016 sur toute la France.

Sont concernés tous les foyers recevant la télévision par :

- L'antenne râteau
- Par le câble ou satellite ; le changement sera effectué par l'opérateur. Cependant pensez à contacter votre opérateur pour vérifier la compatibilité HD de votre décodeur.
- Par l'ADSL, la fibre optique et les box : Vous n'avez rien à faire, votre équipement est compatible HD.

Comment vérifier son équipement ?

- Si vous voyez ces logos sur votre équipement ou sur les chaînes : 7 ou 57 votre télévision est compatible.



- Sinon, vous devez vous équiper avant le 5 avril d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (vendu entre 25-30 €)

L'Etat CIVIL

MARIAGES:

PRÉVÔTÉ Christophe et NACHAJSKA Marie le 11 juillet 2015

GASPAROUX Hervé et RAFFY Marine le 8 août 2015

NAISSANCE :

FAGE MARSAULT Louis né à Tulle le 16 juin 2015

PERMIS DE CONSTRUIRE :

GACHER Julien, Le Bourg (restauration d'une grange pour habitation)

VERGNE Cédric et TEIXEIRA Aurélie, L'Allée (maison d'habitation)

FOUQUET Cédric et Emilie, Le Bourg (maison d'habitation)

CHAMBOURG Romain , Les Plantades (restauration d'une grange pour habitation)

JACOB Sabine, La Vaysse (restauration d'une grange pour habitation)

Infos pratiques

HORAIRES

Possibilité si cas exceptionnel de prendre RDV avec le secrétariat de la Mairie en dehors des horaires d'ouverture au public.

Mairie Ouverture public

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Samedi : 9h à 12h

Tel : 05.55.27.13.68 / Fax : 05.55.27.33.06

Email : lagarde-enual@wanadoo.fr

Déchetterie de Puy Limond

Lundi : Fermée

Mardi : 9h à 12h - 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Contact : 05 44 40 60 57

La Poste

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Vendredi : 9h15 à 12h - 13h30 à 16h30

Samedi : Fermée

Pour les évènements à venir ou ayant eu lieu, et qui nécessitent une information au niveau de la presse locale, nous vous invitons à prendre contact avec M. André VERNADAT, résidant sur la commune, qui est le correspondant chargé de communiquer à la presse les articles ou photos :

andre.vernadat@wanadoo.fr

+(33)6 76 70 23 82

Correspondante Vie Corrézienne : Martine BARATTE m.fialip.baratte@orange.fr

Pour toutes vos démarches administratives, penser à consulter le site internet « Service Public » le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

La majorité des photos du bulletin municipal ont été prises par André Vernadat





Conception : CKD COMMUNICATION

Du côté de l'Agglo

Tulle Agglo a décidé la création de 6 terrains multisports de proximité (TMP).

Construit sur des terrains communaux, situé à proximité immédiate des écoles, le TMP est un lieu public, en accès libre mais non surveillé permettant la pratique non réglementaire de différentes activités sportives.

Le Conseil Municipal a adhéré au projet et a sollicité Tulle Agglo en vue de la transformation du plateau d'évolution existant, devenu obsolète, en **city stade**.

Ce dossier, défendu par Le Maire, fait partie des 6 dossiers retenus par Tulle Agglo.

Demande de subvention pour le local infirmier

Afin d'assurer un maillage cohérent du territoire et d'offrir à la population des services de qualité, Tulle Agglo met en place des fonds de concours relatifs à des équipements supra communaux, en rapport avec les compétences de l'Agglo.

Le projet de construction d'une maison médicale semblant correspondre aux critères d'attribution, le Conseil Municipal a accepté la proposition du Maire de présenter le projet à Tulle Agglo et a donné tous pouvoirs au Maire pour le portage de ce dossier.

Ce dossier a reçu un avis favorable et bénéficiera d'une subvention de 20.000 euros.

www.lagarde-ental.fr

